



## Litige grand site discount

Par **Casale**, le **22/06/2019** à **13:43**

Bonjour,

J'ai réalisé des achats professionnels ( plusieurs centaines sur un an) sur un grand site discount à l'aide de leur forfait "à volonté" qui permet d'avoir les frais de port gratuits sous condition de payer 50€ par an.

Il est spécifié dans les CGV que l'utilisation pro de ce service peut conduire à la fin du compte dans avertissement. Ce qui a été fait.

Aujourd'hui la branche pro de cette entreprise m'envoie une facture d'un montant exorbitant à payer sous 30 jours. Je n'ai jamais signé de contrat avec la branche pro de cette entreprise.

L'intitulé de cette facture est "régul frais de port", avec le montant à côté.

Question: dois je payer cette facture? Quels sont mes recours, si j'en ai? Il y a t il vraiment un préjudice pour cette grande entreprise sachant qu'ils ont gagné un chiffre d'affaires conséquent suite à mes achats?

Merci de m'avoir lu.

Bien à vous

Par **Visiteur**, le **22/06/2019** à **15:25**

Bonjour

Le seul avis que je puis vous donner, c'est de contacter un avocat spécialisé.

Mais lisez ceci

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10868>